

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Service de Soins
Infirmiers A Domicile –
Budget 2007 modifié et
approuvé par la
Direction
Départementale des
Affaires Sanitaires et
Sociales**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni
à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN,
Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS,
Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de
JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur
SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL,
Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN
d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame
BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER,
Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur
FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI,
Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame
FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame
GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE – BUDGET 2007 MODIFIE ET APPROUVE PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2006, un projet de budget a été voté pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile et soumis à l'accord de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

La D.D.A.S.S. a décidé d'allouer une subvention de 320 877 € pour un forfait moyen journalier de 29,30 € et de modifier l'affectation du résultat du Compte Administratif 2005 d'un montant de 13 599,72 €, approuvé lors de la séance du 1^{er} juin 2006, en transférant la somme de 10 000 € en section d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule.

Le budget est modifié ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses :	<u>Budget voté</u>	<u>Budget accordé</u>
Chapitre 011 Dépenses afférentes à l'exploitation	12 605,00	12 605,00
Chapitre 012 Dépenses afférentes au personnel	279 650,00	308 109,00
Chapitre 016 Dépenses afférentes à la structure	3 760,00	3 762,72
Total Dépenses	296 015,00	324 476,72
Recettes :		
Chapitre 018 Subvention D.D.A.S.S.	282 415,28	320 877,00
Excédent reporté	13 599,72	3 599,72
Total Recettes	296 015,00	324 476,72

Section d'investissement

Dépenses :	<u>Budget voté</u>	<u>Budget accordé</u>
Chapitre 21 Acquisition matériel	1 060,00	1 060,00
Acquisition véhicule		10 000,00
Total Dépenses	1 060,00	11 060,00
Recettes :		
Chapitre 10 Excédent affecté à l'investissement		10 000,00
Chapitre 28 Dotations aux amortissement	1 060,00	1 060,00
Total Recettes	1 060,00	11 060,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile ainsi rectifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS